

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

10/12/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0186

1. Intitulé du projet

Construction du Lycée Lucie Aubrac à Courbevoie (92140)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Terrain d'assiette d'environ 1,1 ha Surface de plancher totale : 15 275 m ² (APD octobre 2015)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

o Réalisation d'un lycée neuf d'environ 1 500 élèves afin de développer l'offre d'équipements publics scolaires à Courbevoie. Les surfaces bâties sont les suivantes :

- Bâtiment d'enseignement et locaux de vie dont logement, salle de sport : 12 073 m² SDP
- Parking enterré : 1 980 m² SDP
- Bâtiment logements avec coursives 1 222 m² SDP

o Le projet prévoit également l'aménagement de 8 600 m² d'espaces extérieurs avec la création d'espaces verts et de cours de récréation.

4.2 Objectifs du projet

- o Le futur lycée, d'une capacité d'accueil de 1 500 lycéens, aura vocation à absorber une part importante de la croissance de la population du Nord du département des Hauts de Seine qui se densifie avec le développement de La Défense. La ville de Courbevoie qui compte 85 000 habitants dispose d'un seul lycée, Paul Lapie, pour quatre collèges.
- o Conformément aux objectifs de construction durable de la Région Ile de France, l'opération répond à un cahier des charges environnemental spécifique, lié aux stratégies développées par cette collectivité sur son territoire (notamment Agenda 21 et Plan Climat). Cette réalisation vise la certification HQE®, avec un label énergétique BEPOS (Bâtiment à Energie Positive).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Le calendrier d'opération est particulièrement contraint par l'impératif d'accueillir les élèves en septembre 2018, compte tenu de la très forte pression démographique sur ce secteur.
- Le permis de construire a été déposé en décembre 2015 sur la base d'un avant-projet définitif.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée d'architectes (Epicuria Architectes et AAM), un bureau d'étude TCE économiste (CET Ingénierie), un bureau d'études environnemental (SLH Ingénierie), un BET cuisiniste (SYSTAL) et un acousticien (Cap Horn Solutions).
- La vérification du volet environnemental de l'opération est assurée pour le compte de la Région Ile de France par la société EODD missionnée sur cette opération.
- La période de construction du Lycée est estimée à 20 mois (2 mois de préparation, 18 mois de travaux de construction du lycée et logements de fonction).
- Des travaux de curage du site (enlèvement des fondations et réseaux résiduels du collège démolit) seront réalisés au préalable.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les contraintes des cours communes, la perméabilité entre les rue de l'Industrie et la rue Victor Hugo, la présence d'arbres sur le site, un cœur d'îlot dégagé au sud-ouest, a incité à vouloir relier visuellement les deux rues et orienter les bâtiments vers les espaces dégagés. Le lycée est conçu comme un campus implanté dans un parc. L'implantation des bâtiments permet d'offrir le meilleur ensoleillement possible en profitant de l'espace dégagé au sud-ouest. Le bâtiment lycée est positionné selon un axe Sud-est/Nord-ouest. L'ensemble des locaux d'enseignement bénéficient ainsi d'une orientation Sud-ouest/nord-est.

L'entrée principale se situe sur la rue de l'Industrie, rue calme qui sera traitée par la ville en zone 30.

Les corps de bâtiments s'articulent autour d'une grande rue intérieure. Cet espace bioclimatique qui laisse entrer généreusement la lumière naturelle, est le centre nerveux du projet. La lumière joue un rôle important à la fois dans la gestion du bâtiment (économie d'énergie) et dans l'amélioration du bien-être des usagers (psychologique et physiologique).

Cette lumière est filtrée par la verrière dans laquelle sont incorporées des cellules photovoltaïques qui projettent un jeu d'ombres sur les parois intérieures.

La rue intérieure offre une ambiance caractérisée par des jeux d'escaliers, de passerelles et de transparence. C'est un lieu d'échange et de rencontres.

Pour les matériaux ont été recherchés la simplicité et la pérennité : béton poli, béton matricé et bois quand il est protégé. Malgré le programme dense, une implantation en R+4 a permis de dégager de grands espaces libres au maximum plantés. Certains sont aménagés en noues pour rétention des eaux de pluies. Les arbres existants les plus remarquables sont préservés par le projet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet fera l'objet d'un permis de construire et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3.2.2.0).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain d'assiette	1,1 ha
Surface de plancher créée	15 275 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

16 rue Victor Hugo,
92140 Courbevoie

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 15 ' 21 " 78

Lat. 2 ° 15 ' 21 " 78

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain nu suite à la démolition de l'ancien collège Georges Pompidou existant dès 1976.
Pas d'usage actuel du site.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU Courbevoie (approuvé le 27/09/2010) ;
- Schéma directeur région Île-de-France.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui – Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'agglomération de Paris (agglomération de plus de 250 000 habitants) et PPBE des infrastructures routières de l'Etat (Préfecture des Hauts de Seine – 2013)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : partie importante du site concerné par le PPRI Seine – risque de débordement (zone B : centre urbain). Cote casier de 30,35 mNGF, hauteur submersible de 1,0 m maximum (cf. dossier d'accompagnement en annexe) ; PPRT : non
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diagnostic pollution réalisé et plan de gestion (cf. dossier d'accompagnement annexe)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de l'Albien – décret du 11/09/2003
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Première Natura 2000 à environ 7,4, km au Nord-Est « FR1112013 – Sites de Seine-Saint-Denis »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Ancien hôtel de Guines – Bâti, Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul - Sauf clocher, Temple de la Réserve du Roi

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de création de forage
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivi piézométrique en cours (cf. dossier d'accompagnement en annexe)
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déblais : 10400 m3 Remblais : 12300m3
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais : 10400 m3 Remblais : 12300m3 Réutilisation en priorité de matériaux issus de la déconstruction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage partiel du site (abattage des arbres selon résultats du diagnostic phytosanitaire)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution sur site (cf. dossier d'accompagnement en annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Seine (cf. dossier d'accompagnement en annexe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire prépondérant est associé aux nuisances et émissions générées par le trafic. L'impact du projet sera limité par les possibilités de desserte en transports en commun et modes actifs.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic routier à proximité
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'une cuisine pouvant ponctuellement générer des odeurs. La cuisine respectera la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception de la phase chantier qui pourrait générer des nuisances temporaires

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Installation de chauffage. Cette installation respectera la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets d'eaux usées (pas d'eau industrielle) qui seront envoyés vers le réseau unitaire de la ville ainsi que des rejets d'eaux pluviales qui seront stockés puis envoyés au réseau unitaire de la ville (rejet 2 l/s/ha).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet engendre la production de déchets (emballage, ménagers, organiques). Des filières de valorisation seront mises en place. Peu de déchets organiques (uniquement cuisine) seront produits et il n'y aura pas de déchets spécifiques (pas d'activité industrielle). • Durant la phase travaux, le projet engendrera la production de déchets du BTP. Une charte chantier à faible impact environnemental sera mise en œuvre incluant une gestion appropriée des déchets de chantier.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est en dehors des zones archéologiques sensibles (source : mairie de Courbevoie).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des modifications sur les activités humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux emplois, - Création d'un nouveau lycée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation est réalisée dans le dossier d'accompagnement en annexe sur les thématiques à enjeu environnemental.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement sur les thématiques à enjeu environnemental et ses annexes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PANTIN

le,

07/12/2015

Signature

Isabelle BONNAUD JOUIN

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement sur les thématiques à enjeu environnemental et ses annexes

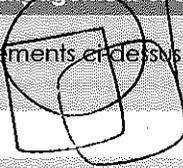
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **PANTIN**

le, **07/12/2015**

Signature


SAERP
 Cité Régionale
 de l'Environnement
 Ile-de-France
 90/92 av. du G^{ral} Leclerc
 93500 PANTIN
 Isabelle BONNAUD JOUIN

I. BONNAUD-JOUIN
 DIRECTRICE GENERALE
 Par délégation de signature

I. RAEVESTEYN
 Responsable Financière

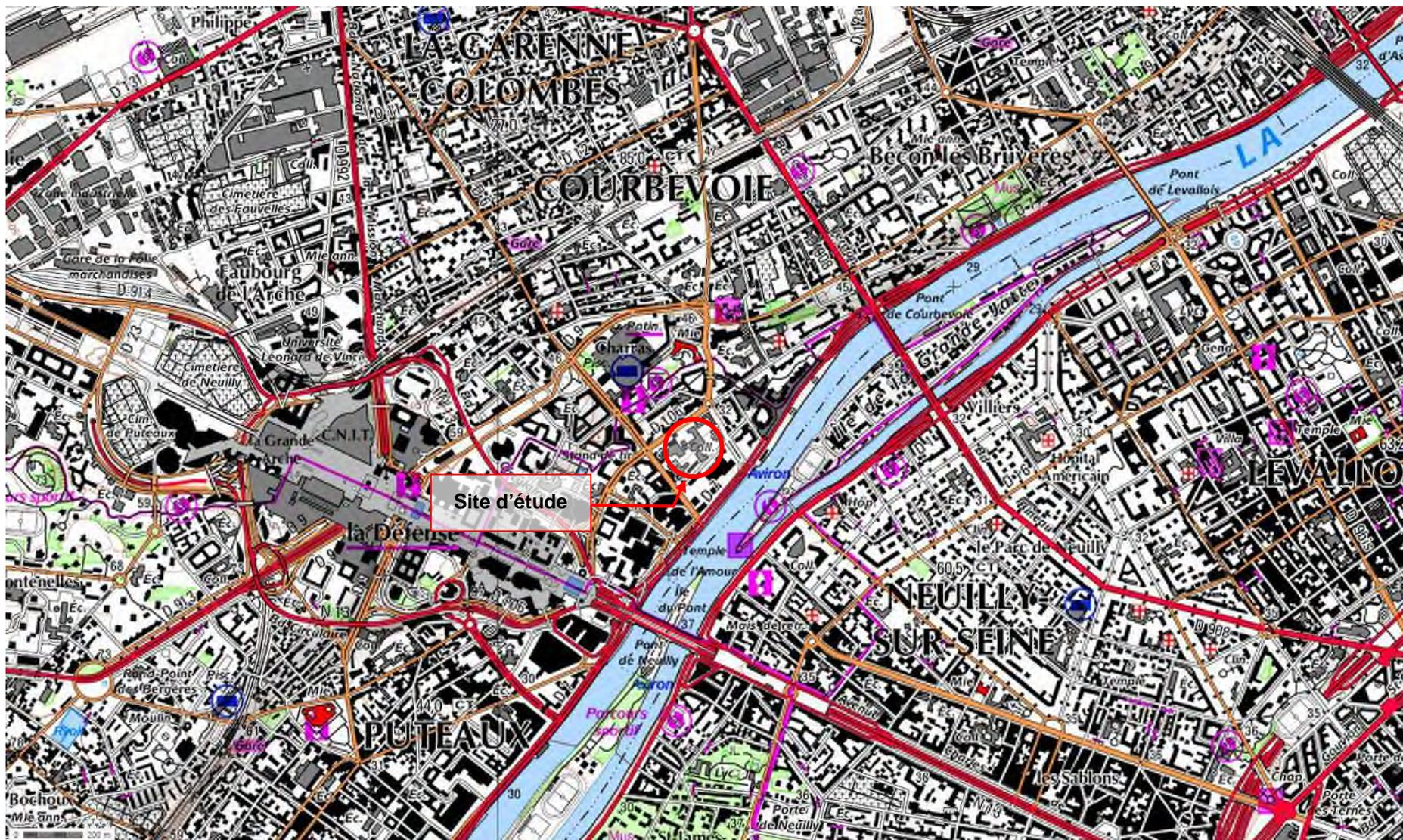


Figure 1 : Localisation du site d'étude – Plan IGN 1/25000 – 1/2 (source : Géoportail)

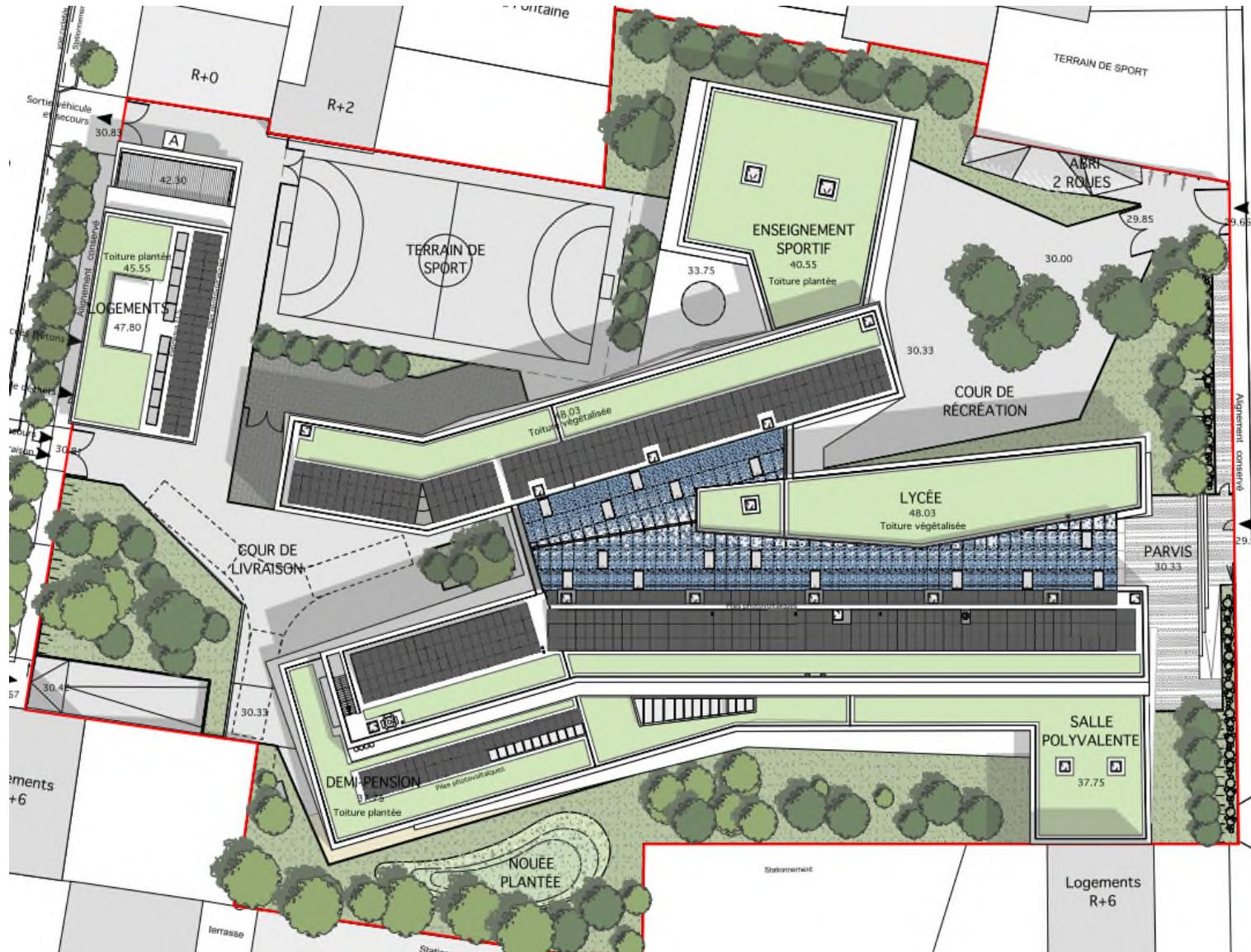


Figure 20 : Plan masse / APD 2/2 (source : Epicuria)



Figure 9 : Prises de vue



Figure 10 : Prises de vue



Figure 13 : Prises de vue

1.2 PHOTOGRAPHIES DU SITE



Figure 6 : Photographie aérienne (1/2) (source : Google Earth)